

COMMUNIQUE DE PRESSE

ÉLECTIONS MUNICIPALES PARTIELLES à SAINTE GEMME et à MONFERRAN SAVES

Les dimanches 9, 16 et 23 janvier 2011

Par arrêté préfectoral du 14 décembre 2010, les électeurs de SAINTE-GEMME sont convoqués afin d'élire **un conseiller municipal en vue de compléter le conseil municipal, en raison du décès du maire.**

Cette élection se déroulera, pour le 1^{er} tour, le dimanche 9 janvier 2011 de 8 h à 18 h et, en cas de second tour, le dimanche 16 janvier 2011.

Par arrêté préfectoral du 20 décembre 2010, les électeurs de MONFERRAN- SAVES sont convoqués afin d'élire **un conseiller municipal en vue de compléter le conseil municipal, et remplacer le maire démissionnaire.**

Cette élection se déroulera, pour le 1^{er} tour, le dimanche 16 janvier 2011 de 8 h à 18h et, en cas de second tour, le dimanche 23 janvier 2011.

S'agissant d'un scrutin uninominal majoritaire à 2 tours, pour être élu un candidat doit recueillir :

- au 1^{er} tour, la majorité absolue des suffrages exprimés et un nombre de voix égal au quart des électeurs inscrits,
- au 2nd tour : la majorité relative, quel que soit le nombre de votants.

Dans les 15 jours suivant l'élection de ce conseiller municipal, le conseil municipal sera convoqué pour procéder à l'élection du nouveau maire.

Contact Presse
Bureau de la communication interministérielle
et des systèmes d'information
Tél. 05.62.61.43.68
Fax.05.62.05.47.09